

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Sandra Borgeaud*

Date de dépôt : 17 septembre 2009

Interpellation urgente écrite

La vente des cigarettes interdite à l'Hôpital des Trois Chênes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il s'avère que la boutique de l'Hôpital des Trois Chênes ne vend plus de cigarettes.

Je trouve qu'il n'est pas normal que des personnes âgées seules, sans amis ni famille ne puissent plus s'acheter leur paquet de cigarettes à la boutique.

Je vous rappelle que ces personnes ont le droit de fumer, dehors sur une terrasse. Alors pourquoi les en priver ?

Bien souvent, le seul plaisir qu'il reste à ces personnes âgées est de pouvoir fumer une cigarette qui les calme et leur procure un moment de détente, ceci sans déranger les non-fumeurs.

Est-il acceptable de traiter nos aînés de cette manière ? Eux qui ont trimé toute leur vie n'ont même plus droit au dernier plaisir que leur laisse leur vie isolée ? C'est inacceptable et cela doit changer. Tant que la cigarette est vendue librement dans les commerces, elle donne le droit de fumer, même s'il s'agit d'une minorité.

Il est inacceptable de trouver à la place des paquets de cigarettes, des patches, des nicorettes et autres. Une personne âgée, qui a fumé toute sa vie, est parfaitement consciente de ce qu'elle fait et a le droit de choisir de continuer à fumer. Retirer les paquets de cigarettes de la boutique est une atteinte à la liberté d'autrui. Les lobbys pharmaceutiques n'ont pas le pouvoir de faire la loi !

Question :

Le Conseil d'Etat va-t-il prendre en considération le fait que les personnes âgées ont le droit de fumer à l'extérieur et que la boutique de l'établissement devrait continuer à pouvoir leur vendre des cigarettes?